Comment nous soutenir ?

En devenant mécène auprès de la Charbonnière, vous permettez de créer le tout premier centre de soins de la faune sauvage dans les Pyrénées-Orientales, ce qui permettra d'agir localement et de préserver la faune sauvage qui y est riche.

Votre versement bénéficie d'une réduction d'impôt de 60% limitée au montant le plus élevé entre 20 000 € et 0.5% du chiffre d'affaires, le surplus éventuel est reportable sur 5 ans.

Entreprises & mécénat

Associez votre entreprise à un projet environnemental fort et fédérateur pour le territoire des Pyrénées-Orientales.

60%

Réduction d'impôt entreprise

Au titre du mécénat d'entreprise (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires).

Mécénat numéraire

Niveau d'engagement	Montant de votre don
Bienfaiteur	de 1.000 € à 4.999 €
Mécène	de 5.000 € à 19.999 €
Grand mécène	supérieur à 20.000 €

Votre soutien vous offre	Bienfaiteur	Mécène	Grand mécène
Un avantage fiscal	x	x	x
Votre logo visible sur le site internet de l'association : www.lacharbonniere-csfs66.fr	x	x	x
Votre logo ajouté à un panneau de remerciement à l'accueil du centre de soins	x	x	x
Une invitation à l'inauguration du centre de soins	x	x	x
Une publication de remerciement sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn de l'association La Charbonnière	x	x	x
Une pré-visite des locaux avant l'inauguration		x	x
Votre logo visible sur nos différents supports de communication		x	x
Une présentation du fonctionnement des centres de soins et des 1ers gestes à apporter à un animal en détresse au sein de votre entreprise, ainsi qu'une invitation annuelle à une réunion qui présentera nos actions récentes et nos nouveaux projets			x

Vous souhaitez nous aider autrement ?

MISE EN PLACE D'UN PRODUIT PARTAGÉ : votre entreprise s'engage à reverser à l'association La Charbonnière une partie des bénéfices de la vente, d'un de ses produits ou services.

MÉCÉNAT EN NATURE : votre entreprise fait don de matériaux ou consommables pour l'aménagement du futur centre de soins de la faune sauvage.

MISE EN PLACE DE L'ARRONDI : votre entreprise propose l'arrondi à ses clients lors d'achats de produits et services en ligne ou en direct au profit de l'association La Charbonnière. Il n'y a pas de frais à engager pour l'entreprise.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE : votre entreprise implique ses salariés dans les travaux d'aménagement du centre de soins, partageant ainsi leurs compétences et force de travail.

